Métropole, Département et Pays d'Arles : où va-t-on ?

Le préfet s'explique ce matin. Retour sur son rapport rendu public mercredi

Le rapport du préfet Dartout accorde quinze pages au Pays d'Arles dans un ensemble qui en compte 107, annexes incluses. La question est abordée dans les premiers feuillets, les autres étant dédiés aux scénarios envisageables en cas de fusion totale du Département avec la Métropole. Beaucoup de réactions se sont fait connaître hier concernant, principalement, voire exclusivement, le Pays d'Arles. Les dispositifs, pourtant importants, concernant les scrutins, les dates d'un éventuel basculement, ne surfant pas en pole position. Car, dans les rangs des "anti" fusion, la messe n'est pas aussi clairement dite que le laissent entendre les partisans d'un rattachement à la Métropole. Au gré du document, le préfet argumente tout de même en faveur de la fusion. *"Tout en respectant l'ambition du Pays d'Arles de préserver son identité, on doit s'interroger sur la viabilité d'une telle collectivité expérimentale. Ce territoire a besoin de la solidarité de l'ensemble du Département, mais s'il doit être soutenu, il peut aussi de par ses spécificités, apporter beaucoup à l'ensemble du département."* Un intérêt de la Métropole pour le "petit" Pays d'Arles qui est répété dans le rapport. D'où l'adresse à l'État de ne pas oublier de soutenir le territoire, quelle que soit la solution retenue. Pour certains la fusion est clairement arrêtée avec ce rapport, alors que d'autres n'envisagent pas encore l'évolution dans ce sens. Pour beaucoup la tenue d'une concertation avec Jacqueline Gourault, avant la visite du Premier ministre Edouard Philippe, revêt une nouvelle importance. Avec de nouvelles doléances. **J.Z.**

LU DANS LE RAPPORT

Les différentes possibilités de la réforme territoriale passées au crible

UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE L'ATTRACTIVITÉ GLOBALE DU DÉPARTEMENT

Selon le rapport, *"la Métropole est dans une situation unique en France, elle représente 62,4% de la superficie du département et surtout 91,5% de sa population (...) la partie qui n'est pas intégrée est le Pays d'Arles (...) ce territoire représente une part relativement limitée en termes de population, environ 8%, mais il dispose d'une identité propre. Il compte sur plusieurs atouts : touristiques, culturels, environnementaux et agricoles (représentant 68% des surfaces agricoles utiles du département). Cette spécificité du Pays d'Arles s'accompagne d'une proximité avec les principales villes des départements voisins (Nîmes pour Arles et Avignon pour Châteaurenard). (...) On note un attachement certain aux Bouches-du-Rhône. Dans le reste du département, c'est-à-dire le territoire métropolitain, le Pays d'Arles est vécu comme un élément important de l'attractivité globale du département."*

> "Une part relativement limitée en termes de population, mais avec une identité propre"

SUR L'INTERCO UNIQUE

Avant de conclure, *"si l'on fait un bilan coûts-avantages des deux options principales, collectivité autonome ou intégration à la Métropole, on doit constater que l'intérêt du Pays d'Arles est plutôt l'option intégration"*, le rapport détaille, justement, les hypothèses en intégrant les transferts de compétences, les budgets et les freins portés par la conjoncture locale.

Le rapport sous-entend que la création d'une collectivité unique devra être analysée au regard de la constitution, avec une révision le cas échéant.

Si la transformation de l'intercommunalité unique en collectivité à statut particulier et à vocation expérimentale est possible, il reste à déterminer quelles compétences elle pourrait exercer. (...) Ce qui pose question c'est *"l'exercice des compétences départementales dans la mesure où la Métropole, dans son ressort territorial actuel, aura fusionné avec le Département."* Le rapport pointe alors deux options. La collectivité unique exerce l'ensemble des compétences du Département, *"mais il serait difficile de distinguer cette collectivité d'un département. Cette option peut difficilement être retenue."* L'autre option est que *"d'autres collectivités exercent tout ou partie des compétences départementales"*. Soit par délégation de la collectivité, soit à l'issue d'un partage de compétences opéré par la loi.

Selon le document *"la délégation aurait l'avantage de la souplesse, mais on peut considérer qu'elle dépend de la volonté des élus, ceux de la collectivité délégante et surtout ceux de la collectivité délégataire. Le transfert des compétences serait irréversible."* Reprenant la contribution de la Région, il est indiqué que des compétences pourraient être transférées ou déléguées (les collèges puisque la Région intervient pour les lycées), ou pas (la mobilité car la Métropole a déjà obtenu le transfert des transports interurbains et scolaires dans le Pays d'Arles), et précise que la Région s'est dite *"prête à exercer les compétences que le Pays d'Arles ne peut pas prendre en charge."* Le préfet souligne que si un transfert ou une délégation de compétence se faisait au profit de la Région sans problème au regard du principe de la spécialité territoriale, cela ne serait pas possible pour la Métropole qui agirait, du coup, *"à l'extérieur de son périmètre"*.

Le financement est passé au crible avec comme postulat que la collectivité bénéficierait d'une partie de la DGF (dotation globale de financement) versée au département. Une collectivité unique Pays d'Arles en confiant une compétence à la Région *"devrait transférer à partir de ses propres ressources les moyens financiers correspondant à l'exercice des compétences (...). Se pose la question de la viabilité financière de la collectivité à statut particulier"*. Possibilité est aussi envisagée de mettre en place une CLECRT (Commission locale chargée de l'évaluation des charges et ressources transférées) comme à Lyon. *"Cela va supposer un consensus entre les collectivités avant la confirmation par la loi, ce qui n'est pas assuré dans les BdR."* Des inquiétudes font jour sur les modes de financement que le rapport indique insuffisants par rapport au faible potentiel fiscal, aux manques à gagner à craindre sans le soutien financier du Département, notamment en termes de dépenses sociales.

LES AVANTAGES DE LA FUSION

Outre les questions relatives au SDIS ou aux Archives, une fusion permettrait d'améliorer la synergie de compétences partagées (intermodalité, ports, voirie, environnement, tourisme) et de simplifier (compétences énergies et avenir du SMED 13) ou sécuriser (transports) l'organisation institutionnelle. Avant la fusion sont préconisées 3 options : fusion des 3 EPCI pour aligner les compétences, montée progressive des compétences, restitution aux communes de certaines compétences *"dans l'hypothèse où un nouvel équilibre du partage des compétences entre Métropole et communes devrait être trouvé"*.

L'intégralité du rapport à retrouver sur le site de la préfecture.

ILS EN PENSENT

Pour un référendum ou se mettre au travail

Dans les formulations du préfet Dartout certains éléments ont fait plus "mouche" que d'autres, et ont été interprétés de manière différente suivant les sensibilités des parties.

Le détail des 20 maires attachés à la fusion par exemple. Pour les tenants LR du rapprochement, le député de la 15e Bernard Reynès et le maire du Grès Jean Mangion, c'est la reconnaissance d'une parole légitime. Pour Jean Mangion *"maintenant il faut se mettre autour de la table car les avenirs des territoires sont intimement liés"*, une idée partagée par Bernard Reynès, *"à partir du moment où la direction est bien connue, il faut se mettre au travail pour faire exister le plus fortement le Pays d'Arles dans la structure."*

Le prisme n'est pas du tout le même du côté du maire de St-Rémy et d'Hervé Chérubini, des conseillers et vice-présidents ACCM Nora Mebarek et David Grzyb. Pour ces deux derniers, ne citer que les 20 maires et minimiser les participations des 13 000 habitants qui ont pris part aux concertations n'est pas concevable. Ils appellent, notamment, à l'organisation d'un référendum sur les 29 communes. *"Je le demande depuis le mois de septembre, pour mettre fin aux conflits politiciens"* précise David Grzyb, espérant que Jacqueline Gourault, dans la concertation, ne se rende pas qu'à Marseille *"mais vienne rencontrer le Pays d'Arles pour avoir des avis plus tranchés"*. Hervé Chérubini s'interroge sur l'intérêt porté aux consultations par rapport au contexte des gilets jaunes. Le maire de Saint-Rémy note aussi, au gré des réflexions, des pistes pour un Pays d'Arles à statut particulier. *"Le préfet dit que la Métropole est jugée trop grande par certains, précisant que les communes qu'elle comporte appartiennent à la même aire urbaine... Signe d'un territoire cohérent. Si les 29 communes entrent, cela ne sera plus cohérent, non ?"*

Hervé Chérubini attend d'être invité à participer aux réunions de la concertation qui précéderont la venue du Premier ministre Edouard Philippe à Marseille. Quant à la députée Monica Michel, en déplacement à l'étranger, elle a souhaité attendre la semaine prochaine pour s'exprimer.

Julie ZAOUI